

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 5 juillet 2012

CG12/5^{ème}/V-03

L'an deux mil douze, le 5 juillet, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT
PRESENTEE PAR LA CROIX ROUGE**

—
La Délégation Départementale de la Croix Rouge se voit contrainte, pour des raisons de vétusté et de sécurité, de remplacer le véhicule affecté à son service de « SAMU Social ».

Ce service est assuré par une équipe de bénévoles (48 intervenants) et de salariés de la Croix Rouge qui, tous les hivers, du 1er octobre au 31 mars, viennent en aide aux personnes vivant dans la rue et leur apportent un soutien moral mais aussi des aides matérielles sous forme de fourniture de boissons et de repas chauds, de couvertures et de vêtements ainsi que de produits d'hygiène. Le SAMU Social intervient également, en appui du « 115 », pour informer les personnes sans abri des solutions d'hébergement dont elles peuvent bénéficier.

Le coût d'acquisition et d'aménagement d'un nouveau véhicule répondant au besoin du SAMU Social ressort à 41 407,00 €.

Ainsi que détaillé dans le plan de financement ci-après, la Croix Rouge sollicite une aide de 10 000 € afin de pouvoir réaliser cet investissement.

RECETTES PREVUES	DEPENSES PREVUES
<u>Subventions prévues :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● DDCSPP 82 9 000,00 ● Conseil Général 10 000,00 ● Mairie de Montauban 10 000,00 ● Caisse d'Épargne 2 500,00 	<u>Détail des dépenses :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Achat véhicule JUMPER 33 L3H2 HDI 100 Club 33 907,00 ● Aménagement cuisine 3 845,00 ● Flocage 3 655,00
<u>Autres ressources :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Autofinancement CRF 9 907,00 	
TOTAL DES RECETTES 41 407,00	TOTAL DES DEPENSES 41 407,00

Compte-tenu de son intérêt social je vous propose de subventionner l'opération à hauteur de **10 000 €**

Je vous saurais gré, après en avoir délibéré de bien vouloir vous prononcer sur cette demande de la Croix Rouge et, le cas échéant, voter les crédits correspondants (10 000 €) à imputer à l'article 20421 sous-fonction 58 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la délégation départementale de la Croix Rouge, une subvention de 10 000 € pour l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau véhicule répondant aux besoins du SAMU social ;
- Vote le crédit correspondant qui sera inscrit à l'article 20421, sous-fonction 58 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,